



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03 avril 2026	Effectif légal : 15	En absence : 0
Nombre de Conseillers : 15	En présence : 15	En votant : 15

L'an deux mille vingt-six, le treize avril, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Émilie FREYCHE, maire de la commune,

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Marc MIRANI, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Laurence DASI, Céline VANNIER, Stéphane LABIT, Laurent PAIRASTRE, Guibert MONGIS, Bruno RENVOISÉ, Cédric DAVID, Nadielle CAYUELAS, Nathalie ROUQUET.

Était absent (excusé) : néant

Madame Pascale RIBES a été désignée comme secrétaire de séance.

N° 2026/31 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF - 2026

Le budget primitif de la collectivité prévoit les dépenses et les recettes de l'année pour permettre la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la municipalité.

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3, L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi N° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leur établissements publics administratifs,

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif tel que présenté ci-dessous :

COMMUNE DE CAUJAC - Budget Communal - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 564 872,14	RECETTES 556 882,61
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 7 989,53
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	564 872,14	564 872,14
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 1 226 882,61	RECETTES 650 640,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 576 242,61
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 226 882,61	1 226 882,61
	=	=	=
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 791 754,75	1 791 754,75

Article 2 : Le conseil municipal autorise madame le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement sur le budget principal dans la limite de 5.5% des dépenses réelles de la section.

Article 3 : Le conseil municipal autorise madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Publiée et notifié le :

Mis en ligne le :

Caujac, le 14 avril 2026

Le secrétaire de séance
Pascale RIBES

Le Maire,
Emilie FREYCHE
